

MISE EN OEUVRE D'UN PROCESSUS D'AUDITS POUR L'ÉVENTUELLE MISE SUR PIED DU « RÉSEAU D'ESSAIS EN PROTECTION SANITAIRE DES CULTURES »

Claude Laniel¹

No de projet : 11-C-135

Durée : 03/2012 au 11/2012

FAITS SAILLANTS

Cinq projets d'essais phytosanitaires, approuvés via le concours d'hiver 2012 du Programme de soutien en innovation horticole (PSIH), ont été ciblés pour évaluer le processus des audits :

- 1) Essai d'efficacité pour lutter contre le charançon de la carotte dans la carotte;
- 2) Essai de tamisage d'herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes dans le bleuet nain;
- 3) Essai de tamisage de fongicides pour lutter contre le blanc dans la fraise;
- 4) Essai de tamisage d'herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes dans la betterave;
- 5) Essai de tamisage d'herbicides pour lutter contre le pâturin annuel dans le gazon en plaque.

Dernièrement, le Réseau d'essais a été nommé comme étant le Programme d'appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée. Nous en tiendrons compte dans les prochaines sections de la fiche synthèse.

OBJECTIFS ET APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif principal fut d'établir un processus d'audits pour assurer le suivi et la vérification de la conformité des cinq projets d'essais phytosanitaires pour l'éventuelle mise sur pied du Programme d'appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée. Cette première partie du projet se voulait une introduction afin d'élaborer et valider une grille d'audit standard de même que la rédaction de rapports en lien avec les grilles d'audit.

Méthodologie

Développer une grille d'audit :

Une grille d'audit standard a été élaborée afin d'assurer le bon déroulement et la vérification des essais. Cette grille comporte, entre autres, des éléments concernant la présence des organismes nuisibles visés par l'essai (maladies, insectes, mauvaises herbes), la qualité des données recueillies, le suivi du protocole expérimental et d'autres éléments. Cette grille comporte à la fois des critères qualitatifs ainsi que des commentaires spécifiques à chaque projet.

Réalisation des audits :

Des audits ont été effectués en cours d'essais. Ces audits ont été réalisés en fonction de la grille d'audit développée. La grille a été évaluée avec les divers responsables des projets.

Rapports :

Des rapports ont été rédigés pour chacun des cinq projets, dans lesquels nous trouvons les détails du projet, la grille d'audit, les traitements effectués, les paramètres mesurés ainsi que des photos prises lors des visites.

Recommandations :

Des recommandations sont indiquées dans la prochaine section de cette présente fiche synthèse pour la réalisation d'audits à l'aide de la grille d'audit développée, dans le cadre de l'éventuelle mise sur pied du Programme d'appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée.

¹ Directeur général, Conseil québécois de l'horticulture

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR L'INDUSTRIE

Le Programme d'appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée aura pour objectif principal d'appuyer le secteur horticole dans la réalisation d'essais de tamisage et d'efficacité de pesticides et de biopesticides afin d'obtenir des données en appui pour l'homologation de nouveaux usages. Le processus des audits permet d'assurer un suivi et une vérification de la conformité des essais en cours. Il est important d'évaluer chaque projet de façon standard afin de s'assurer que les protocoles expérimentaux sont respectés et que les projets aboutiront à la génération de données utilisables et nécessaires pour l'homologation de nouveaux usages et ainsi permettre aux producteurs d'être davantage concurrentiels sur le marché. Les personnes responsables de chacun des projets ont été contactées pour leur expliquer le projet et convenir d'une date de rencontre pour la première visite. À priori, notre approche a surpris les responsables de projets puisque le terme « audit » fait référence à un contrôle et cette étape n'était auparavant pas incluse dans le fonctionnement du Programme de soutien à l'innovation horticole (PSIH). Cependant, les premiers contacts furent bénéfiques et essentiels afin de bien faire comprendre la nature du projet, soit l'évaluation de la grille d'audit.

La première recommandation est au niveau de l'appellation du processus même des audits. Il serait préférable que les diverses organisations réalisant les essais perçoivent le processus comme étant un accompagnement et non une évaluation. La disponibilité des registres des traitements, de dépistage et de régie de culture fut très différente d'un projet à l'autre. Il est important pour l'auditeur de pouvoir avoir accès à un exemple pour chacun de ces registres afin de remplir adéquatement la grille d'audit. Il faudra indiquer clairement, dans les démarches d'application des requérants aux projets dans l'éventuel Programme, que l'auditeur aura droit de consulter tous les registres en lien avec l'essai. La difficulté avec les audits se retrouve généralement au niveau des traitements appliqués et du suivi du protocole (par exemple, au niveau des changements de produits). On recommande fortement qu'une visite soit réalisée lors d'une application aux champs. De plus, il est également important de connaître les mesures de protection utilisées pour les applicateurs (exposition des travailleurs) de même que le barème d'application ou seuil d'intervention utilisés pour l'évaluation de l'efficacité des produits et de la phytotoxicité. Aussi, un onglet devrait être ajouté dans le rapport des audits afin d'intégrer les commentaires détaillés de l'auditeur pour chacun des projets.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE ET/OU SUIVI À DONNER

Nous recommandons fortement que le processus d'audit ou d'accompagnement soit maintenu, amélioré et appliqué aux prochains projets dans le cadre du Programme d'appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée pour les années à venir. Ce suivi avec les centres de recherche ou autres organismes responsables de projets est essentiel afin d'assurer des données utilisables pour les demandes d'extensions d'homologations de pesticides ou de biopesticides.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Jennifer Gagné
Technologue en veille informationnelle
Conseil québécois de l'horticulture
Téléphone : 450 679-0540 poste 8657
Courriel : jgagne@upa.qc.ca

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), dans le cadre du Volet C du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés.